

DÉLIBÉRATION
SEANCE DU 17 JUIN 2025
Convocation du 10 juin

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept juin à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Céline COLLET, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Louis GUERRA, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Frédéric DOMON, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA

Etaient absents : Marie-Laure DELATTRE (pouvoir à Maria TREFCON), Bernard MICHALAK (pouvoir à Yvette CARTON) Nicole DUMONT (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Michel THIEFAINE (pouvoir à M. Bernard ROBIDA)

M. Jean-Marie THIBAUT est nommé secrétaire de séance

Convention FDE – remplacement lanterne (n°20-2025)

Mme le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la FDE relatif à :

- Eclairage public remplacement de lanterne, voie accès du groupe scolaire

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 2 066,00 € TTC. Si le Conseil accepte, il sera établi entre la commune et la FDE une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la FDE	764 €
- Contribution de la commune	1 302 €
TOTAL	2 066 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'adopter le projet présenté par la FDE
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 1 302 €

Le Maire,
Maria TREFCON


